

BARCLAYS SEVEN 3

EMTN à capital non garanti à l'échéance

Durée d'investissement conseillée : 8 ans sauf remboursement anticipé automatique
à partir de la fin de la deuxième année

Fermé à la souscription

Ce document à caractère promotionnel est établi par Barclays Bank PLC.

Le Prospectus de Base en date du 6 août 2010 a été approuvé par la Financial Services Authority (la « FSA »), l'Autorité de régulation financière du Royaume-Uni. À la demande de Barclays Bank PLC, la FSA a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers, l'Autorité de régulation financière en France, un certificat d'approbation attestant que la documentation ci-dessus a été rédigée conformément à la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 (la Directive Prospectus).

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général.

Avertissement sur le risque de crédit : Le versement du coupon annuel comme le remboursement éventuel du capital à maturité sont conditionnés à l'absence de faillite ou de défaut de paiement de Barclays Bank PLC (en tant qu'émetteur de l'EMTN). Les termes « capital », « capital investi », « capital initial » et « investissement » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Barclays Seven 3, soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Cet instrument financier propose une alternative à un investissement dynamique risqué sur les marchés actions : Comme un placement actions classique, votre capital n'est plus protégé en cas de chute importante de l'indice à maturité. En effet, en cas de scénario défavorable sur la période (baisse de l'indice supérieure à - 35 % à maturité), le titre de créance renoue avec le profil de risque d'actions classiques et répercute l'intégralité de la baisse affichée par l'indice (baisse de l'indice éventuellement compensée par les coupons conditionnels). Dans ce cas de figure, **il existe un risque de perte pour votre capital**. Compte tenu de la volatilité de ces marchés, il convient de ne pas minimiser ce risque.

Cependant contrairement à un placement classique, Barclays Seven 3 permet de protéger votre capital dès lors que la baisse de ces marchés, appréciée à travers un indice, reste inférieure à - 35 % à maturité. En contrepartie, vous ne bénéficiez pas de l'intégralité de la hausse de ces marchés et renoncez aux éventuels dividendes des actions composant l'indice.

Barclays Seven 3

Investisseurs concernés

Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs avertis poursuivant les objectifs suivants :

- Anticipation d'un marché des actions européennes n'enregistrant pas une baisse de plus de 35 % et une hausse de plus de 10 % sur les 8 prochaines années.
- Horizon de placement recommandé : 8 ans, remboursement anticipé automatique possible à partir de la fin de la deuxième année en fonction de l'évolution de l'indice sous-jacent.

Mécanisme

- Coupon potentiel annuel de 7 % versé chaque année si l'indice Euro Stoxx 50 (l'indice des 50 plus grandes capitalisations boursières européennes), dividendes non réinvestis⁽¹⁾, ne baisse pas plus de 35 % par rapport à son niveau initial.
- Remboursement anticipé automatique possible dès la fin de la deuxième année :
À partir de la deuxième année, et si à une date de constatation annuelle, la performance depuis l'origine de l'Euro Stoxx 50 est supérieure à + 10 %, Barclays Seven 3 rembourse par anticipation l'intégralité du capital investi (hors frais d'entrée), augmenté du dernier coupon.
- Remboursement à l'échéance :
À l'échéance, si l'indice sous-jacent est en baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur subira l'intégralité de la baisse de l'indice c'est-à-dire une perte de tout ou partie du capital investi. Dans le cas contraire, l'investisseur récupère l'intégralité du capital investi (hors frais d'entrée), augmenté du dernier coupon.

Avantages

- Barclays Seven 3 offre des coupons attractifs, même en cas de performance négative de l'indice sous-jacent et ce jusqu'à - 35 %.
- En cas de hausse à une date de constatation annuelle de plus de 10 % de l'indice Euro Stoxx 50 par rapport à son niveau initial, Barclays Seven 3 intègre un mécanisme de remboursement anticipé dès la fin de la deuxième année qui permet de sécuriser son capital.
- Barclays Seven 3 offre une garantie⁽²⁾ du capital à l'échéance si l'indice ne perd pas plus de 35% par rapport à son niveau initial.

Inconvénients

- À l'échéance, si l'indice sous-jacent est en baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur subira l'intégralité de la baisse de l'indice c'est-à-dire une perte de tout ou partie du capital investi.
- La rémunération globale de l'EMTN peut être inférieure à la performance de l'indice sous-jacent.
- En raison du mécanisme d'un possible remboursement anticipé automatique, l'investisseur ne connaît pas à l'avance l'échéance effective du produit.
- Ce produit est soumis au risque de défaut de l'émetteur de l'EMTN, Barclays Bank PLC.
- Le porteur renonce à la distribution des dividendes des titres composant l'indice.
- Une vente en dehors de la date d'échéance s'effectuera à un niveau qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. L'investisseur prend un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de sortir de l'EMTN avant l'échéance.

(1) La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

(2) Sauf en cas de défaut de l'émetteur, Barclays Bank PLC.

Illustration de la performance selon différents scénarii de marché en dehors de toute autre considération

Scénario favorable (la performance de l'indice sous-jacent fluctue entre - 35 % et + 10 % depuis l'origine)

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Performance de l'indice Euro Stoxx 50 depuis l'origine	2%	6%	-5%	-7%	2%	5%	-7%	10%
Coupon versé annuellement	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%
Remboursement anticipé automatique		non	non	non	non	non	non	
Performance de l'indice sous-jacent à maturité inférieure à -35% par rapport au niveau d'origine								non
Valeur de remboursement par coupure à l'échéance (en % du nominal)								100%

À chaque date de constatation annuelle, la performance depuis l'origine de l'indice Euro Stoxx 50 a été comprise entre - 35 % et + 10 %. Barclays Seven 3 verse pendant 8 ans, un coupon annuel de 7 % et le capital investi initialement est remboursé à l'échéance (hors frais d'entrée).

Ainsi, pour 1 000 euros initialement investis, l'investisseur reçoit 8 coupons de 70 euros versés annuellement ainsi que ses 1 000 euros investis initialement, correspondant à un **taux de rendement annuel de 6,98 %** (hors frais d'entrée, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement).

Scénario médian (remboursement à l'échéance des 8 ans)

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Performance de l'indice Euro Stoxx 50 depuis l'origine	-20%	-30%	-38%	-36%	-40%	-36%	-25%	-15%
Coupon versé annuellement	7%	7%	0%	0%	0%	0%	7%	7%
Remboursement anticipé automatique		non	non	non	non	non	non	
Performance de l'indice sous-jacent à maturité inférieure à - 35 % par rapport au niveau d'origine								non
Valeur de remboursement par coupure à l'échéance (en % du nominal)								100%

Aux deux premières dates de constatation ainsi qu'au deux dernières, la performance de l'indice Euro Stoxx 50 a été comprise entre - 35 % et + 10 %. Barclays Seven 3 verse donc un coupon annuel de 7% pour ces quatre années. En revanche pour les années 3, 4, 5 et 6, l'indice ayant accusé une baisse de plus de 35 % depuis l'origine, aucun coupon n'est versé. A l'échéance, l'indice n'ayant pas baissé de plus de 35 %, le porteur bénéficie du remboursement du capital initialement investi (hors frais d'entrée).

Ainsi, pour 1 000 euros initialement investis, l'investisseur reçoit 4 coupons de 70 euros versés annuellement ainsi que ses 1 000 euros investis initialement, correspondant à un **taux de rendement annuel de 3,50 %** (hors frais d'entrée, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement).

Scénario défavorable (baisse de l'indice supérieure à - 35 %)

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Performance de l'indice Euro Stoxx 50 depuis l'origine	2%	-22%	-36%	-38%	-40%	-36%	-37%	-40%
Coupon versé annuellement	7%	7%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Remboursement anticipé automatique		non	non	non	non	non	non	
Performance de l'indice sous-jacent à maturité inférieure à - 35 % par rapport au niveau d'origine								oui
Valeur de remboursement par coupure à l'échéance (en % du nominal)								60%

Aux deux premières dates de constatation, la performance de l'indice Euro Stoxx 50 a été comprise entre - 35 % et + 10 %. Barclays Seven 3 verse donc un coupon annuel de 7 % pour chacune de ces deux années. En revanche pour les années suivantes, l'indice ayant accusé une baisse de plus de 35 % depuis l'origine, aucun coupon n'est versé. A l'échéance, l'indice ayant baissé de plus de 35 % par rapport à son niveau initial, le remboursement final est égal au capital investi (hors frais d'entrée) diminué de la baisse de l'indice.

Ainsi, pour 1 000 euros initialement investis, l'investisseur reçoit à l'échéance 600 euros car la baisse de l'indice est de - 40 %, plus les 2 premiers coupons de 70 euros versés annuellement, soit un **taux de rendement annuel de - 4,26 %** (hors frais d'entrée, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement). L'investisseur subit ainsi une perte d'une partie de son capital initialement investi.

Documentation juridique

Le Prospectus de Base en date du 06/08/10 a été approuvé par la Financial Services Authority (la « FSA »), l'Autorité de régulation financière du Royaume-Uni. À la demande de Barclays Bank PLC, la FSA a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), l'Autorité de régulation financière en France, un certificat d'approbation attestant que la documentation ci-dessus a été rédigée conformément à la Directive 2003/71 du 4 novembre 2003 (la Directive Prospectus). Il est disponible sans frais, ainsi que le résumé en français du prospectus de base et les conditions définitives en date du 19/11/2010 sur le site Internet de Barclays (<http://www.barclays.fr>). Les conditions définitives en date du 19/11/2010 sont déposées auprès de l'AMF et le résumé en français du prospectus de base est disponible sans frais sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Avertissement

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Barclays ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus.** La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêt. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur. L'investisseur supporte un risque de crédit sur Barclays Bank PLC. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiscalité

Les personnes physiques ou morales sont invitées à se renseigner sur la fiscalité qui leur est propre.

Concernant les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, détenant ces titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de Bourse à titre habituel, en l'état actuel de la législation française, les revenus de ces titres (coupons ou primes de remboursement au sens de l'article 238 septies A du Code général des impôts) sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif soit sur option, à un prélèvement au taux de 18 % libératoire de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs ils supportent les prélèvements sociaux (12,10 % en 2010) retenus par l'établissement payeur (soit un taux global de 30,1 % en cas d'option pour le prélèvement libératoire).

Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont soumises à l'impôt sur le revenu au taux de 18 % si le montant annuel des cessions de valeurs mobilières (et droits sociaux ou titres assimilés) excède le seuil fixé à 25 830 euros par foyer fiscal en 2010. Elles sont également soumises aux prélèvements sociaux au taux de 12,1 % dès le premier euro de cession.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Concernant les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, en l'état actuel de la législation, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septies E du CGI) détenus par les personnes morales fiscalement domiciliées en France sont pris en compte pour la détermination de leur résultat imposable. Sous certaines conditions, les primes de remboursement font l'objet d'un régime spécifique d'étalement actuariel visé à cet article. Les primes de remboursement sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % (soit un taux global de 34,43 %). Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables à l'impôt sur les sociétés aux mêmes taux.

Les modifications fiscales annoncées à partir de 2011 sont susceptibles de modifier ces règles.

Les personnes physiques ou morales qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires sont invitées à consulter leur conseiller Barclays.

EMTN Barclays Seven 3

EMTN à capital non garanti à l'échéance, indexé à la performance de l'Indice Euro Stoxx 50

Code ISIN	XS0558382163					
Emetteur	Barclays Bank PLC (Moody's Aa3, Standard & Poor's AA-)					
Garantie en capital	Instrument financier non garanti en capital.					
Devise	EUR					
Valeur nominale	1 000 EUR					
Minimum de souscription	1 000 EUR					
Date d'émission	19 novembre 2010					
Date d'échéance	5 mars 2019					
Prix d'émission	99,86 % de la valeur nominale					
Période de commercialisation	Du 19 novembre 2010 au 28 février 2011					
Date de référence initiale du sous-jacent	3 mars 2011					
Date de référence finale du sous-jacent	28 février 2019					
Dates de constatation annuelle	29 février 2012, 28 février 2013, 28 février 2014, 27 février 2015, 29 février 2016, 28 février 2017, 28 février 2018, 28 février 2019					
Dates de versement des coupons	5 mars 2012, 5 mars 2013, 5 mars 2014, 4 mars 2015, 3 mars 2016, 3 mars 2017, 5 mars 2018, 5 mars 2019					
Dates potentielles de remboursement anticipé automatique	5 mars 2013, 5 mars 2014, 4 mars 2015, 3 mars 2016, 3 mars 2017, 5 mars 2018					
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50, disponible sur www.stoxx.com					
Prix d'achat de l'EMTN sur la base d'une rémunération monétaire annuelle de 0,30 %	Sur une base hebdomadaire (exemple : pour un ordre passé le 7 décembre 2010, le prix sera de 99,89 %)					
	19-nov.-10	99,86 %	31-déc.-10	99,92 %	11-fév.-11	99,98 %
	26-nov.-10	99,87 %	07-jan.-11	99,93 %	18-fév.-11	99,99 %
	03-déc.-10	99,88 %	14-jan.-11	99,94 %	25-fév.-11	100,00 %
	10-déc.-10	99,89 %	21-jan.-11	99,95 %	28-fév.-11	100,00 %
	17-déc.-10	99,90 %	28-jan.-11	99,96 %		
	24-déc.-10	99,91 %	04-fév.-11	99,97 %		
Liquidité	Hebdomadaire					
Agent de calcul	Barclays Bank PLC					
Loi applicable	Anglaise					
Règlement/Livraison	Euroclear / Clearstream					
Cotation	Londres					
Diffusion des cours	Fininfo, Bloomberg et Reuters					
Offre au public	En France uniquement					
Marché secondaire	Le Distributeur s'engage à racheter aux porteurs d'EMTN, dans des conditions normales de marché, sur une base hebdomadaire leurs titres sur la base d'une centralisation des demandes chaque vendredi avant 12 h 00. En conditions normales de marché, l'écart entre le prix de vente et le prix d'achat est de 2 % maximum.					
Frais d'entrée	4 % maximum de l'investissement à la charge du porteur en sus du prix d'achat.					
Commission de structuration	En annualisé et tenant compte de l'actualisation, sur la base de l'horizon de placement recommandé 1,06 % de l'investissement à la charge du porteur. La commission de structuration est incluse dans le prix d'émission. Tous les détails concernant cette commission sont disponibles dans les conditions définitives datées du 19/11/2010.					
Commission de sortie	0 %, soit aucun frais à la charge du porteur.					
Éligibilité	Compte-titres					

Barclays Seven 3

Formulaire d'investissement pour compte-titres

Partie réservée au Client

Nom et prénom :
(dénomination pour une personne morale)

Nom et prénom du représentant :
(dans le cas d'une personne morale)

Mon horizon d'investissement :

- Inférieur à 8 ans
 Égal ou supérieur à 8 ans

En signant ce document, je reconnais avoir compris les caractéristiques de l'**EMTN Barclays Seven 3** et des risques attachés à celui-ci.

- J'accepte la préconisation de mon Conseiller.
 Mention manuscrite du client qui souhaite aller au-delà
«Je fais le choix d'investir au-delà du montant recommandé par Barclays en toute connaissance de cause »

À cet effet, j'autorise Barclays Bank PLC à débiter mon compte n° :

Ouvert à l'agence de

du montant de l'investissement, soit :

 EUR

Fait en 2 exemplaires originaux.

À :/...../2010

Signature du souscripteur précédée de la mention ci-dessus lorsque le client va au-delà de la préconisation du conseiller.

Instructions recueillies à l'Agence/Club/Bureau de :

Barclays Bank PLC, Succursale en France
Principal établissement : 32 Avenue George V – 75008 Paris RCS Paris B 381 066 281 – C.C.P. 62-07 Paris – Siège social à Londres E14 5HP, Angleterre, 1, Churchill Place – Reg N° 1026167 Capital autorisé de 3 040 001 000 de Livres Sterling.
Barclays Bank Plc est un établissement de crédit, prestataire de services d'investissement de droit anglais agréé par le Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 the North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 5HS. / www.fsa.gov.uk/register : n°122702.
La succursale française de Barclays Bank PLC est autorisée par le FSA à recourir à un agent lien Barclays Patrimoine SCS.

Partie réservée au Conseiller

Nom et prénom :

Agence/Club/Bureau de :

Préconisation prenant en compte le profil de risque déclaré par le client dans le questionnaire « Investissement boursiers et financiers - Connaissance du client » et l'exposition au risque actions de l'ensemble des avoirs du client.

Profil Dynamique	Profil Équilibre	Profil Prudent
<input type="checkbox"/> 15 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 10 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 5 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays
EUR	EUR	EUR

En signant le document, le conseiller reconnaît qu'il s'est assuré que :

- les informations relatives à l'exposition globale du client aux risques, à sa situation financière (revenus, patrimoine), à son expérience et à sa connaissance des instruments financiers sont à jour dans le référentiel de la banque ;
- l'investissement envisagé dans l'**EMTN Barclays Seven 3** pour le montant maximum recommandé (cf. tableau ci-dessus) est cohérent avec l'exposition globale au risque actions du client et à sa situation financière ;
- toutes les informations utiles ont été données au client pour lui permettre de comprendre les risques liés à l'**EMTN Barclays Seven 3** et qu'en conséquence le client peut prendre sa décision d'investir en toute connaissance de cause.
- le client qui décide d'investir au-delà du montant préconisé, a bien été préalablement mis en garde par ses soins.

À :/...../2010

Signature du conseiller :

EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA BANQUE

Observations

.....
.....
.....

Barclays Patrimoine
Société en commandite simple au capital de 9 750 € -
Siège social : 183 Avenue Daumesnil – 75012 Paris – RCS Paris B 712 018 308.
• Intermédiaire en opérations de banques.
• Agent lié régi par les articles L.545 et suivants du code monétaire et financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement.

Barclays Seven 3

Formulaire d'investissement pour compte-titres

Partie réservée au Client

Nom et prénom :
(dénomination pour une personne morale)

Nom et prénom du représentant :
(dans le cas d'une personne morale)

Mon horizon d'investissement :

- Inférieur à 8 ans
 Égal ou supérieur à 8 ans

En signant ce document, je reconnais avoir compris les caractéristiques de l'**EMTN Barclays Seven 3** et des risques attachés à celui-ci.

- J'accepte la préconisation de mon Conseiller.
 Mention manuscrite du client qui souhaite aller au-delà
« Je fais le choix d'investir au-delà du montant recommandé par Barclays en toute connaissance de cause »

À cet effet, j'autorise Barclays Bank PLC à débiter mon compte n° :

Ouvert à l'agence de

du montant de l'investissement, soit :

EUR

Fait en 2 exemplaires originaux.

À :/...../2010

Signature du souscripteur précédée de la mention ci-dessus lorsque le client va au-delà de la préconisation du conseiller.

Instructions recueillies à l'Agence/Club/Bureau de :

Partie réservée au Conseiller

Nom et prénom :

Agence/Club/Bureau de :

Préconisation prenant en compte le profil de risque déclaré par le client dans le questionnaire « Investissement boursiers et financiers - Connaissance du client » et l'exposition au risque actions de l'ensemble des avoirs du client.

Profil Dynamique	Profil Équilibre	Profil Prudent
<input type="checkbox"/> 15 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 10 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 5 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays
EUR	EUR	EUR

En signant le document, le conseiller reconnaît qu'il s'est assuré que :

- les informations relatives à l'exposition globale du client aux risques, à sa situation financière (revenus, patrimoine), à son expérience et à sa connaissance des instruments financiers sont à jour dans le référentiel de la banque ;
- l'investissement envisagé dans l'**EMTN Barclays Seven 3** pour le montant maximum recommandé (cf. tableau ci-dessus) est cohérent avec l'exposition globale au risque actions du client et à sa situation financière ;
- toutes les informations utiles ont été données au client pour lui permettre de comprendre les risques liés à l'**EMTN Barclays Seven 3** et qu'en conséquence le client peut prendre sa décision d'investir en toute connaissance de cause.
- le client qui décide d'investir au-delà du montant préconisé, a bien été préalablement mis en garde par ses soins.

À :/...../2010

Signature du conseiller :

EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA BANQUE

Observations

.....
.....
.....

Barclays Bank PLC, Succursale en France
Principal établissement : 32 Avenue George V - 75008 Paris RCS Paris B 381 066 281 - C.C.P. 62-07 Paris - Siège social à Londres E14 5HP, Angleterre, 1, Churchill Place - Reg N° 1026167 Capital autorisé de 3 040 001 000 de Livres Sterling.
Barclays Bank Plc est un établissement de crédit, prestataire de services d'investissement de droit anglais agréé par le Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 the North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 5HS. / www.fsa.gov.uk/register : n°122702.
La succursale française de Barclays Bank PLC est autorisée par le FSA à recourir à un agent lien Barclays Patrimoine SCS.

Barclays Patrimoine
Société en commandite simple au capital de 9 750 € -
Siège social : 183 Avenue Daumesnil - 75012 Paris - RCS Paris B 712 018 308.
• Intermédiaire en opérations de banques.
• Agent lié régi par les articles L.545 et suivants du code monétaire et financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement.